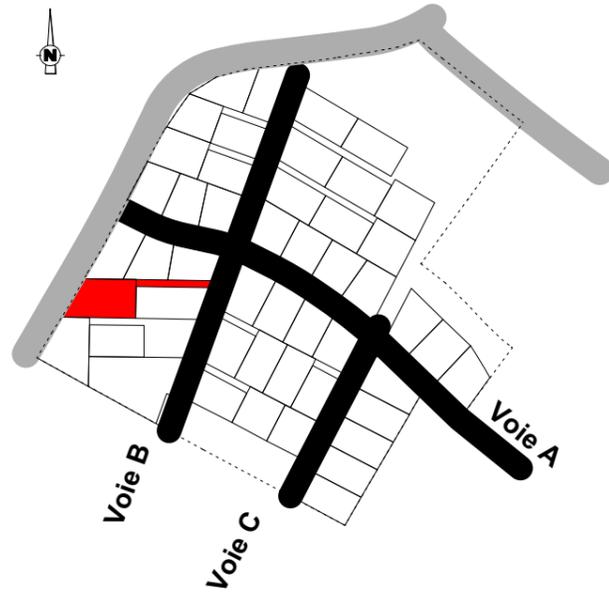


# Fiche de Lot n°24

Le Belvédère - Labastide-Beauvoir



## Données générales du lot

RÉFÉRENCE: Lot 24

SURFACE APPROXIMATIVE: 960 m<sup>2</sup>

RÉGLEMENTATION:

PLU: ZONE AU

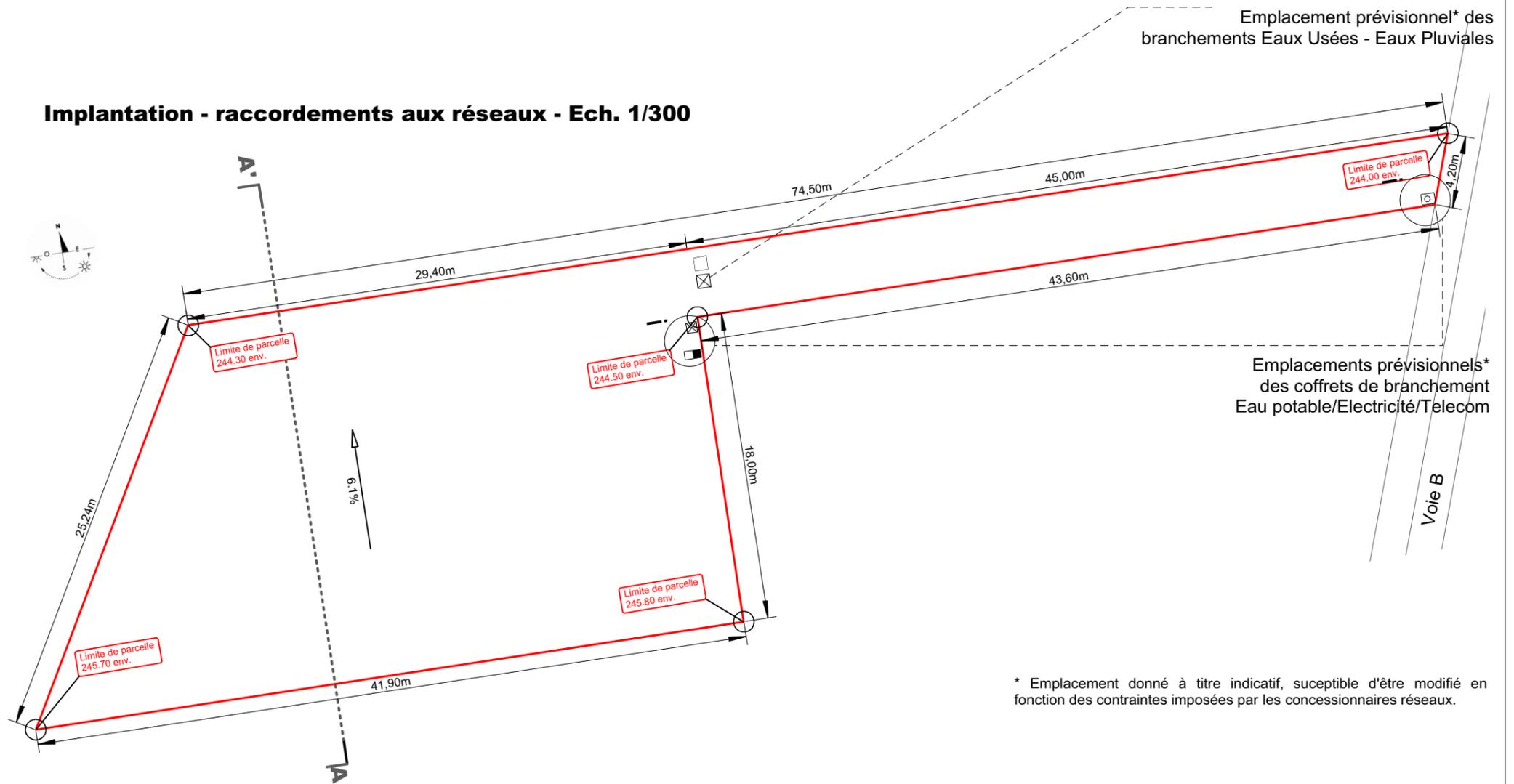
LOT SITUÉ EN SECTEUR ABF: Non

## Données techniques principales

TERRASSEMENT GÉNÉRAUX:

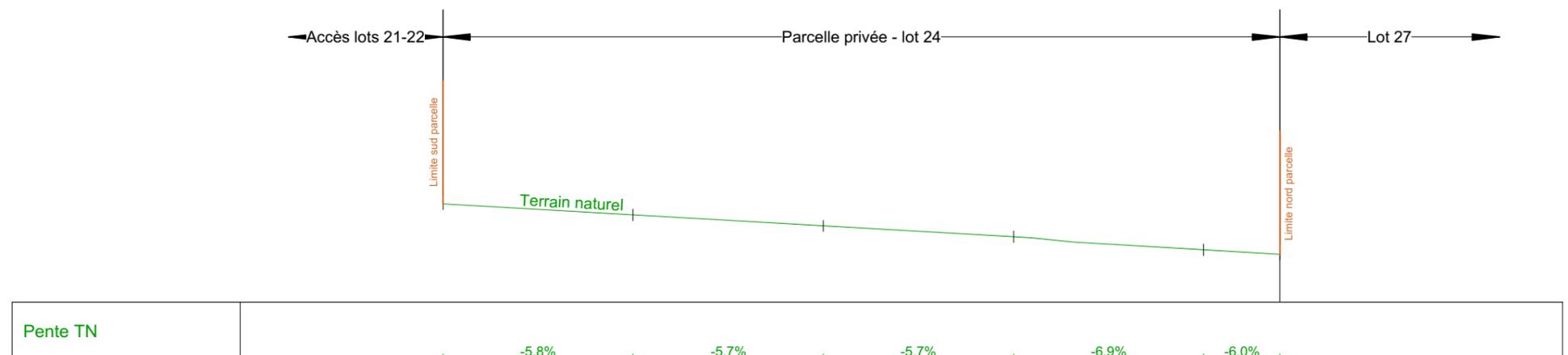
- Plateforme réalisée par l'aménageur.

## Implantation - raccordements aux réseaux - Ech. 1/300



\* Emplacement donné à titre indicatif, susceptible d'être modifié en fonction des contraintes imposées par les concessionnaires réseaux.

## Coupe des terrassements AA' - Ech. 1/150



Architecte Urbaniste  
Pour.une.ville.aimable  
2 rue de Chambéry  
31500 Toulouse  
05 61 12 37 81



BET VRD  
Atelier Infra  
20, avenue de l'Europe  
31520 Ramonville-St-Agne  
05 61 12 36 52



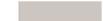
Maîtrise d'Ouvrage  
Seety  
20, avenue de l'Europe  
31520 Ramonville-St-Agne  
06 73 75 94 05

# Fiche de Lot n°24

Le Belvédère - Labastide-Beauvoir

## Principales données réglementaires

### LIMITES ET ACCES

-  Limite des lots privés
-  Limite des macro-lots
-  Accès obligatoire au lot depuis la voie publique
-  Servitude de réseau
-  Accès et réseaux en indivision

### IMPLANTATIONS ET VOLUMES

-  Ligne d'alignement obligatoire pour 70% minimum de la façade développée
-  Bande d'implantation des constructions principales R+1 autorisé sur la totalité de la construction
-  Bande d'implantation des constructions principales R+1 partiel possible après visa de l'architecte du projet d'aménagement
-  Sens d'orientation pour au moins 70% du linéaire global de faitage
-  Implantation possible des garages à l'extérieur des bandes d'implantation des constructions principales

### CLÔTURES

En cas de mitoyenneté, la réalisation de la clôture n'est pas obligatoire au niveau de la construction.

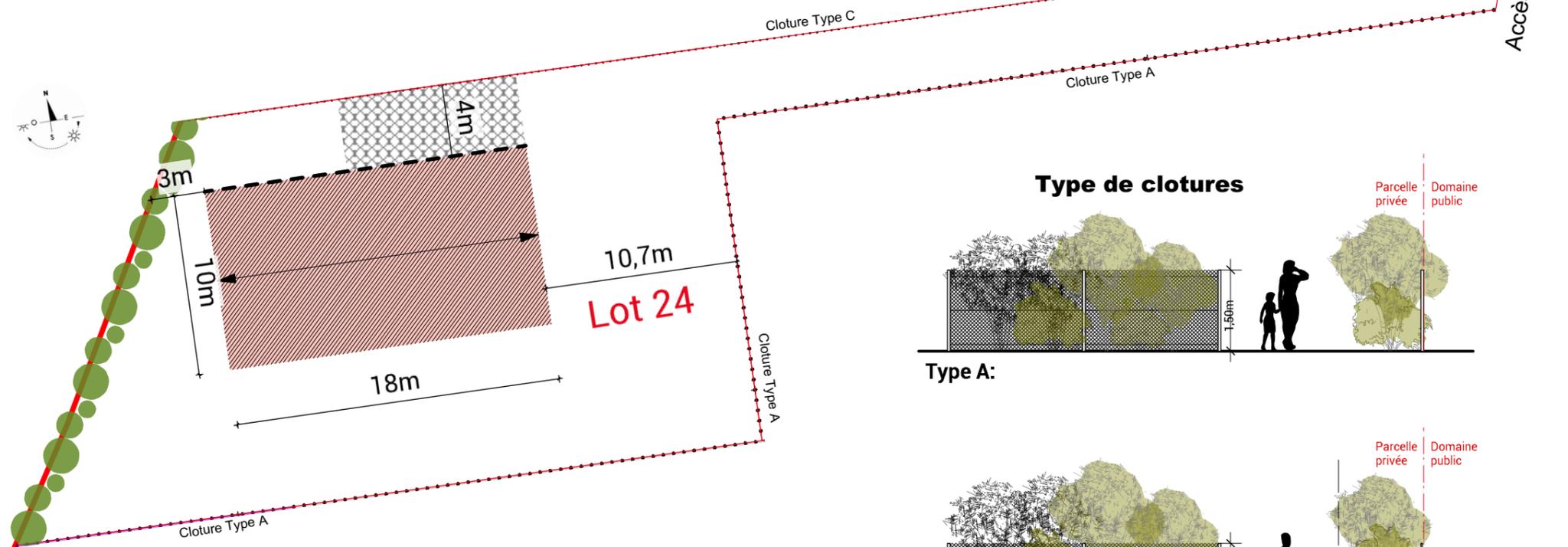
La réalisation de clôtures sur l'ensemble des limites de lots est obligatoire. Le type de clôture est défini pour chaque limite de lot (sur voie et séparative) au règlement graphique (cf. PA10b).

-  Type A: haie arbustive haute et grillage simple torsion gris anthracite (sans muret de soutènement) de 1,50m de haut pris dans la végétation.
-  Type B: mur de soutènement de 0,60m en maçonnerie revêtu d'un enduit taloché fin (enduit E5 terre beige de la palette p.5 du règlement écrit) surmonté d'un grillage simple torsion gris anthracite de 0,90m de hauteur avec haie arbustive à l'arrière du grillage.
-  Type C: grillage simple torsion gris anthracite (sans muret de soutènement) de 1,50m de hauteur.

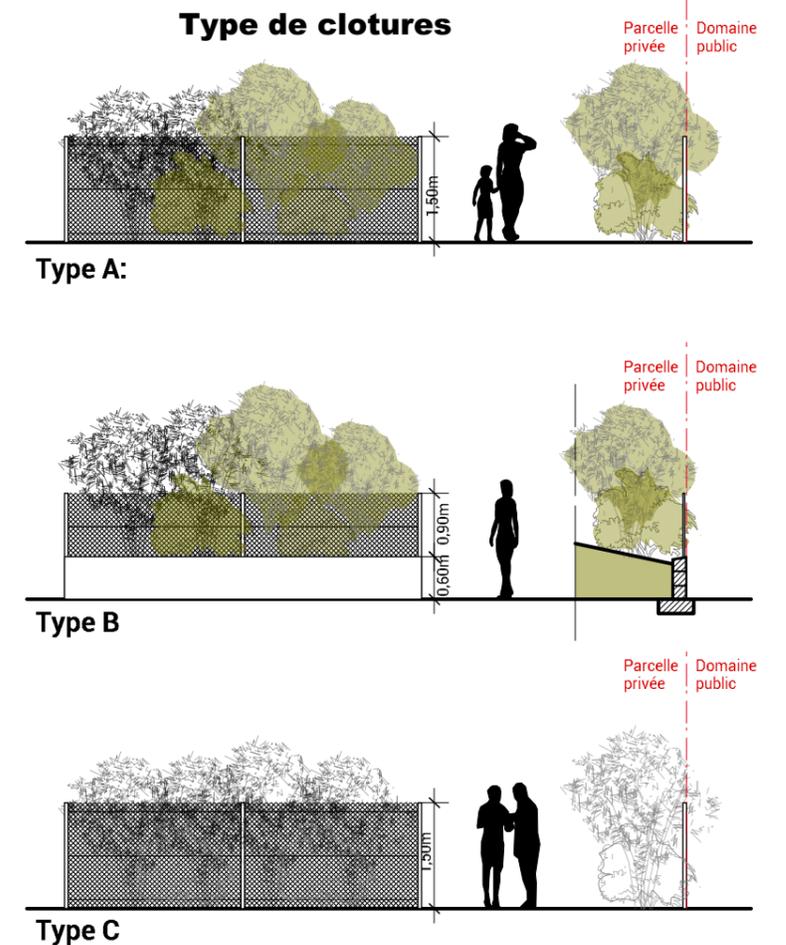
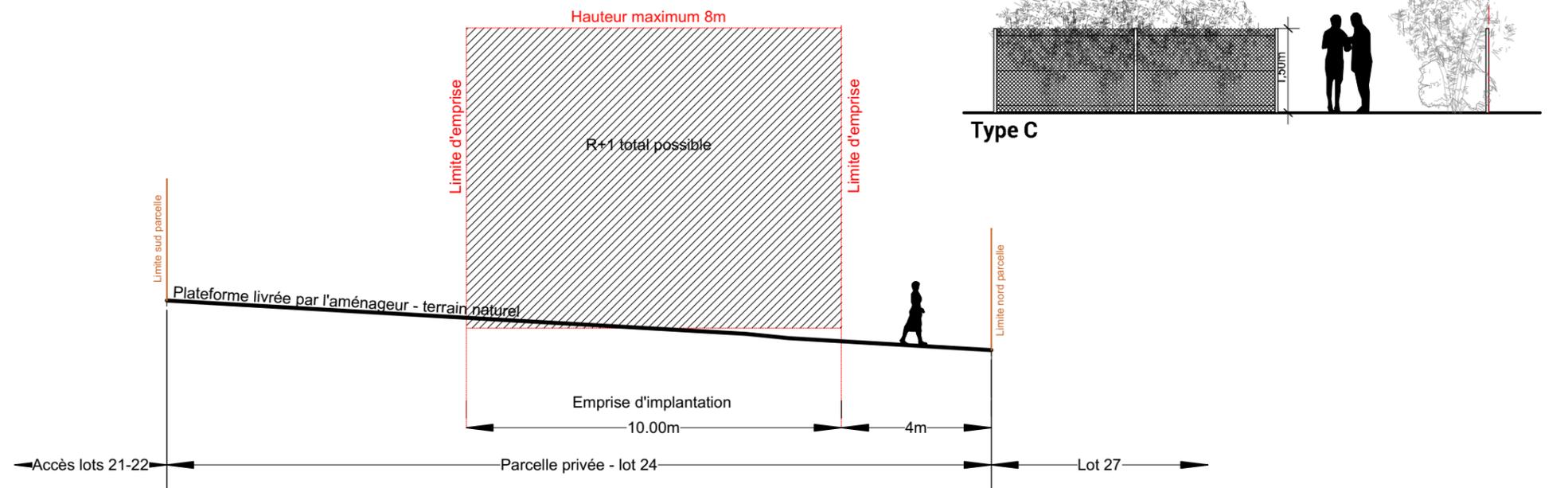
### ENTRETIEN ESPACE VERTS

-  Haie plantée préalablement par l'aménageur sur l'emprise privée, maintien obligatoire des plantations et des talus arrosage et entretien à la charge du propriétaire du lot.
-  Maintien obligatoire de la haie existante

## Principe d'implantation - Vue en plan - Ech. 1/300



## Principe d'implantation - vue en coupe - Ech. 1/150



pour une ville



aimable

**Architecte Urbaniste**  
Pour.une.ville.aimable  
2 rue de Chambéry  
31500 Toulouse  
05 61 12 37 81



**BET VRD**  
Atelier Infra  
20, avenue de l'Europe  
31520 Ramonville-St-Agne  
05 61 12 36 52



**Maîtrise d'Ouvrage**  
Seety  
20, avenue de l'Europe  
31520 Ramonville-St-Agne  
06 73 75 94 05